

# La planification et l'installation avec les pinces S-5!® doivent toujours respecter les points suivants :



- RoofTech GmbH et S-5!® - Metal Roof Innovations Ltd. recommandent que l'installation prévue, le système PV, le système de protection contre la neige, etc. soient inspectés par un professionnel qualifié qui est responsable des charges de neige et de vent, des charges supplémentaires des installations fixées aux colliers, de la statique et du montage ainsi que de la planification et de la construction de et sur les toits métalliques.
- Le montage d'une installation augmente la charge morte du toit. Les forces motrices des charges permanentes augmentent et la capacité de charge du toit doit être assurée. En fonction de l'utilisation de la pince S-5!® correspondante, il faut s'assurer que les forces qui sont transférées de la pince à la couture peuvent être absorbées par celle-ci ou par la structure de support. Il faut notamment tenir compte des charges de neige et de vent, des charges supplémentaires des installations fixées aux colliers, ainsi que des charges accrues dans les zones de bord et d'angle de la construction du toit. Un nombre suffisant de pinces doit être prévu. Pour les colliers de serrage pertinents sur le plan statique, une distance d'au moins 500 mm par rapport à l'extrémité du profil du joint debout doit être respectée. En cas de doute, nous recommandons de consulter un ingénieur en structure pour déterminer le nombre de colliers nécessaires, les charges et leur retrait.
- Le propriétaire ou le propriétaire ou l'exploitant d'un bâtiment est responsable de la stabilité de la structure du bâtiment. L'installateur du système est responsable non seulement du système, mais aussi du toit sur lequel le système est installé.
- **Veillez également respecter les instructions d'installation des pinces S-5!® respectives** (incluses avec chaque livraison) et des autres produits utilisés ! Les vis sans tête des pinces S-5!® doivent être serrées avec une force de serrage de 15 -17 Nm. Pour les toitures en tôle d'acier galvanisée d'une épaisseur supérieure à 0,7 mm, serrer à 18 - 20 Nm. Si une vis en acier inoxydable M8x16 est utilisée dans le filetage supérieur M8 des colliers de serrage pour le montage, elle doit être serrée à un couple de 18 Nm.
- Le changement de longueur de la toiture induit par la chaleur ne doit pas être entravé ! Pour certains toits en tôles profilées (par exemple avec des joints ronds, des joints à pression, des joints RibRoof, etc.), il faut veiller à ce que les pinces dans la zone de glissement des tôles ne soient pas montées sur ou à côté des supports de la toiture. Dans le cas d'une toiture à double joint debout, les pinces S-5!® E et B peuvent, dans certaines circonstances, empêcher la modification de longueur de la tôle induite thermiquement si, malgré le point de serrage élevé des pinces S-5!® E et B, le pied d'une pince coulissante s'étend dans la zone de serrage de la pince. Dans ce cas, les pinces S-5!® E et B doivent être placées à une distance de 25mm des supports coulissants.
- Lors du montage d'objets rigides tels que rails, tuyaux, conduits de câbles, etc. sur les colliers, ceux-ci doivent être séparés à intervalles réguliers (après 3 m max.) afin de limiter les déformations dues aux changements de longueur induits thermiquement (dans le sens longitudinal et transversal).
- Les instructions d'installation respectives ne dispensent pas l'entreprise qui effectue les travaux de l'obligation de clarifier au préalable les utilisations possibles et l'application de nos produits, également en combinaison avec les autres matériaux utilisés, sur l'objet individuel. RoofTech, S-5!® et les autres fabricants n'assument aucune responsabilité quant à l'adéquation, au traitement et à l'utilisation correcte.
- Si nos instructions d'installation ne sont pas respectées et si d'autres composants non achetés chez nous sont utilisés et combinés, nous n'acceptons aucune responsabilité pour les défauts et dommages qui en résultent. La garantie est exclue à cet égard.
- Les pinces S-5!® ne conviennent pas comme dispositifs de protection ou d'arrêt des chutes. Les pinces S-5!® ne peuvent être utilisées à cette fin que dans un système de protection contre les chutes certifié et approuvé. Le fournisseur du système de protection contre les chutes en est responsable et doit en apporter la preuve. Nessuna responsabilità per errori di stampa. Con riserva di modifichia tecnica. Non ci assumiamo alcuna responsabilità per errori nei nostri documenti e nel nostro sito web. Le immagini e i disegni possono mostrare fasi di sviluppo che non sono disponibili in questa forma. Il contenuto del sito web di RoofTech è protetto da copyright. Tutti i contenuti (immagini, marchi, loghi, disegni e altri dati) possono essere utilizzati o trasmessi solo dopo la consultazione e l'approvazione da parte di RoofTech GmbH! S-5! prodotti sono protetti da brevetti internazionali di Metal Roof Innovations Ltd.
- Ceux de nos dossiers, les nôtres et ceux des S-5 ! La page d'accueil et les dessins et photos présentés servent à illustrer des détails individuels et ne sont que des recommandations. RoofTech GmbH, S-5!® - Metal Roof Innovations Ltd. et les autres fabricants n'acceptent aucune responsabilité.
- RoofTech GmbH, S-5!® - Metal Roof Innovations Ltd. et les autres fabricants de nos produits distribués n'assument aucune responsabilité quant à l'installation, l'adéquation et les applications ainsi que toute autre responsabilité.

Aucune responsabilité pour les erreurs d'impression. Sous réserve de modifications techniques. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreurs dans nos documents et sur notre site web. Les photos et les dessins peuvent montrer des stades de développement qui ne sont pas disponibles sous cette forme. Le contenu du site web de RoofTech est protégé par le droit d'auteur. Tout contenu (images, marques, logos, dessins et autres données) ne peut être utilisé ou transmis qu'après consultation et approbation par RoofTech GmbH ! Les produits S-5 ! sont protégés par des brevets internationaux de Metal Roof Innovations Ltd.

La relation d'affaires est soumise au droit allemand, à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM). Nos conditions générales (AGB) s'appliquent, que nous sommes heureux de vous communiquer à tout moment (voir aussi [www.rooftech.de](http://www.rooftech.de)). La mise en place de liens vers des sites web externes n'est autorisée qu'avec l'accord de RoofTech GmbH et si aucun droit de RoofTech GmbH n'est violé.

**Nous nous ferons un plaisir de vous faire parvenir les instructions d'installation correspondantes et les informations dont vous avez besoin. Nous attendons avec impatience votre message ou votre appel.**

© Copyright RoofTech GmbH, 07-2020. Tous droits réservés.